

## PREMIERE PARTIE : PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° DNCMP/27/S/2020-2021  
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET OU D'UNE MAISON POUR LA  
REALISATION D'UNE VIDEO/DOCUMENTAIRE SUR LES ENTREPRISES DU  
SECTEUR HORTICOLE A POTENTIEL D'EXPORTATION AU BURUNDI**

**Date de Publication : 13/11/2020**  
**Date d'ouverture : 03/12/2020**

### 1. Objet

L'Agence de Promotion des Investissements lance l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert pour le recrutement d'un Cabinet ou d'une Maison qui va procéder à la réalisation d'une vidéo/documentaire sur les entreprises du secteur horticole à potentiel d'exportation au Burundi, conformément aux termes de référence se trouvant dans la deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

### 2. Financement

Le marché est financé à 100% sur fonds propres de l'API, exercice 2020-2021.

### 3. Spécification du Marché

La passation du présent Marché sera conduite par Appel d'Offres National Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Sous la responsabilité et la supervision du Directeur de l'API, le Cabinet ou la Maison sera chargé de réaliser une vidéo/documentaire sur les entreprises du secteur horticole à potentiel d'exportation au Burundi.

Après les missions de prise d'images et interview, le Cabinet ou la Maison produira une vidéo de 12 minutes en français avec sous-titrage en anglais qu'il présentera à la Direction de l'API.

### 4. Allotissement

Le présent marché est constitué d'un seul lot.



## 5. Délai d'exécution

La durée de la réalisation de ladite vidéo/documentaire est de quarante-cinq (45) jours calendaires, comptés à partir du jour de la notification du contrat avec l'API.

## 6. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions, à tout Cabinet ou toute Maison remplissant les conditions juridiques, les capacités techniques et financières nécessaires à l'exécution de ce marché.

Ne peut participer au présent Appel d'Offres, tout Cabinet ou toute Maison concerné par l'une des règles d'interdiction énumérées à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

Le Cabinet ou la Maison doit aussi avoir des compétences linguistiques en français et en anglais pour produire cette vidéo/documentaire.

## 7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté tous les jours ouvrables de 7h30' à 16h00', heure locale à l'adresse ci-après :

Immeuble Asharif, Quartier Mutanga-Nord

Boulevard Mwezi Gisabo, Près de l'Hôpital Militaire de Kamenge,

B.P. 7057 Bujumbura, Tél : 22275996/97.

Il pourra également être obtenu physiquement à la Direction de l'API sur présentation d'un bordereau de versement de cinquante mille Francs Burundais (50.000 Fbu) non remboursables, versés sur le compte N° 1101/001.04 (Sous-compte de Transit des Recettes Non Fiscales) ouvert à la Banque de la République du Burundi.

## 8. Dépôt et ouverture des offres

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir à la Direction de l'API, Immeuble Asharif, Quartier Mutanga-Nord, Boulevard Mwezi Gisabo, Près de l'Hôpital Militaire de Kamenge, B.P. 7057 Bujumbura, Tél : 22275996/97, au plus tard **le 03./12./2020 à 10h00, heure locale**. Elles porteront obligatoirement la mention : « **Offre pour le recrutement d'un Cabinet ou d'une Maison pour la réalisation d'une vidéo/documentaire sur les entreprises du secteur horticole à potentiel d'exportation au Burundi, DAO N°DNCMP/97/S/2020-2021, à n'ouvrir qu'en séance publique du 03./12./2020 à 10h30' heure locale.**

L'ouverture des offres aura lieu **le 03./12./2020 à 10h30' heure locale** dans l'un des bureaux de l'API.





**NB** : Les offres déposées après la date et/ou l'heure indiquée seront irrecevables.

### **9. Délais d'engagement**

Les candidats restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendriers à compter de la date limite de remise des offres.

### **10. Renseignements**

Toute demande de renseignements doit se faire par écrit et parvenir à l'API au plus tard dix (10) jours calendaires avant l'ouverture des offres.

Fait à Bujumbura, le *M./M/2020*

**Le Directeur de l'Agence de Promotion des Investissements et Personne Responsable des Marchés Publics à l'API**

**Désiré MUSHARITSE**

